

# JEUX OLYMPIQUES PARIS 2012

---

Avis du Conseil de développement

Validé à l'Assemblée plénière  
du 6 octobre 2004



## **Avis du Conseil de développement de Plaine Commune les Jeux Olympiques Paris 2012**

Le conseil de développement apporte son plein soutien au principe de la candidature de Paris au Jeux Olympiques et Paralympiques 2012 dont Plaine Commune accueillerait l'un des deux noyaux des activités sportives, situé entre le stade de France et la porte de la Chapelle.

L'expérience de la coupe du monde de football en 1998 avec la construction du stade de France, l'accélération de nombreux projets (développement économique de la Plaine, couverture de l'autoroute A1, amélioration des transports en commun), la valorisation du territoire et le changement d'image qu'elle a amorcé, suscite l'espoir que l'accueil de la plus grande manifestation sportive au monde amplifie cette dynamique.

L'accueil d'une telle manifestation sur le territoire (jusqu'à 250000 personnes sur le site dans une même journée pendant deux semaines) doit se faire en associant les habitants à l'événement car son impact est important pendant les jeux et, de façon durable, après les jeux. Le Conseil de Développement a noté avec intérêt, à l'occasion de l'audition d'un représentant du GIP Paris 2012, que tout dossier de candidature doit impérativement participer au développement durable des territoires concernés et que le GIP a décidé de la mise en place d'un agenda 21. A ce titre, le Conseil de Développement recommande que cette volonté affichée par le GIP de démocratie participative soit prise au mot par le conseil communautaire. Il recommande notamment que la représentation de Plaine Commune au sein du GIP soit formalisée et qu'il y ait un suivi au plus près du développement du projet. Dans ce processus, le Conseil de Développement souhaite être tenu informé des choix et des options concernant le territoire et ses habitants et usagers pour être en situation d'émettre un avis.

Du point de vue de l'impact pour Plaine Commune, le Conseil de Développement distingue deux dimensions essentielles mais dont les enjeux sont de nature différente :

### 1- La période de la manifestation elle-même :

Le Conseil de Développement considère qu'elle sera un succès si :

- l'ambiance festive ne reste pas cantonnée au voisinage du site des JO mais se répande pour le bénéfice des populations de la Communauté d'Agglomération et au-delà. Le travail de préparation avec les habitants sur de nombreux mois précédant la coupe du monde de football de 1998 fut de ce point de vue exemplaire comme par exemple la Carnavalcade.
- elle favorise dans un esprit festif la fraternité entre les multiples cultures présentes sur le territoire et les visiteurs du monde entier.
- la population du territoire puisse être prioritairement sollicitée pour les nombreux emplois qui seront créés à l'occasion de la préparation de l'événement.

### 2- l'avant et l'après JO :

Le Conseil de développement considère que les JO doivent permettre de faire accélérer des projets attendus par la population et les usagers du territoire, notamment :

- le dédoublement de la ligne 13
- Le tramway Porte d'Aubervilliers-Evangile – Epinay-Villetaneuse
- Le prolongement de la ligne 12 jusqu'à la mairie d'Aubervilliers

Il pense que l'espace, dédié aux JO et comportant des équipements provisoires, qui permettra aux visiteurs de déambuler entre les sites, doit impérativement préserver l'avenir. Il devra pouvoir être utilement aménagé selon les orientations du SCOT.

Une première idée serait de créer une « coulée verte » s'étendant entre le stade de France et la Porte de la Chapelle : espaces verts et zones d'activités sportives ou de loisir, pouvant être relié au canal de Saint-Denis, trouveraient pleinement leur justification dans cette zone en plein développement urbain au bénéfice des habitants et salariés.

## **Le Conseil de développement de Plaine Commune**

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

**Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions.** Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

**Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.**

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

## **Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune**

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

**Pour y participer** : contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

Pour toutes informations complémentaires

Valérie Grémont  
Animatrice du Conseil de développement  
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

[conseil-developpement@plainecommune.com.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com.fr)